

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'arrêté du Maire n° 346-2024 en date du 17 décembre 2024,
il sera procédé à une enquête publique unique portant sur

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et périmètre délimité des abords de l'Abbaye des Ayes de la commune de Crolles du 6 janvier 2025 à 9h00 jusqu'au 13 février 2025 à 19h00.

Monsieur Gabriel ULLMANN, docteur ingénieur, docteur en droit en environnement, a été nommé **commissaire-enquêteur** par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête :

Le dossier d'enquête unique comporte les informations sur les incidences environnementales des deux projets et les avis de l'autorité compétente en matière environnementale.

- Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les projets de PLU arrêté, le projet de périmètre délimité des abords de l'Abbaye des Ayes ainsi que les avis émis sur le projet de PLU par le représentant de l'Etat, l'autorité environnementale et les personnes publiques associées :

- En mairie aux jours et heures habituels, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30, et le samedi : 8h30 à 12h.
- Sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5838>

- Les avis, contributions et propositions du public peuvent être adressés au commissaire enquêteur :

- Dans le registre d'enquête tenu à disposition du public en mairie de Crolles
- Par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse postale de la mairie, Place de la mairie, CS 70111, 38921 Crolles Cedex
- Dans le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5838>
- Par messagerie à l'adresse suivante : enquete-publique-5838@registre-dematerialise.fr.

Les contributions déposées ou adressés en format papier sont consultables en mairie. Les contributions électroniques sont consultables sur le registre dématérialisé.

- Une tablette informatique avec accès gratuit au registre dématérialisé est mise à la disposition du public en Mairie de Crolles, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

- Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, auprès de M. le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Permanences : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants en Mairie de Crolles :

- Mardi 7 janvier de 9h00 à 12h00
- Lundi 13 janvier de 14h00 à 18h00
- Lundi 20 janvier de 14h00 à 18h00
- Mardi 28 janvier de 14h00 à 19h00
- Samedi 1 février de 9h00 à 12h00
- Mercredi 12 février de 9h00 à 13h00

Réunion publique : Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'échanges et d'information qui aura lieu :

- Lundi 20 janvier 2025 à 19h30 en Mairie de Crolles

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Crolles, à la Préfecture de l'Isère et sur le site suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5838>

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération pour l'approbation de la révision du PLU et pour avis sur le périmètre délimité des abords de l'Abbaye des Ayes, éventuellement modifiés au vu des conclusions de l'enquête. Le préfet de région se prononcera sur l'approbation du périmètre délimités des abords.